

Crise énergétique - Propositions du CESE Wallonie

Texte adopté le 29 septembre 2022

La crise énergétique s'amplifie, tant pour les particuliers que pour les entreprises, les associations. Pour plus de la moitié des consommateurs, les acomptes mensuels ont déjà été lourdement augmentés.

Pour les autres, leurs contrats à prix fixe arrivant progressivement à échéance, ils subiront les mêmes contraintes. Enfin, beaucoup d'entreprises intensives en énergie projettent de réduire, voire arrêter leur production, ce qui entraînera un risque pour leur survie et une insécurité salariale pour des milliers de travailleurs.

En outre, l'électrification croissante de notre société est en marche. Diverses études (dont celles d'Elia) montrent un besoin de capacités électriques important d'ici la fin de la décennie. Les décisions politiques fédérales sur les véhicules de société ou bruxelloises sur l'exclusion programmée des véhicules à moteur thermique ne vont qu'augmenter cette demande à l'avenir. Les processus industriels sont également poussés vers l'électrification (pour ceux qui le peuvent).

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie a pris acte des premières mesures de soutien aux ménages, aux entreprises, et de réduction de la consommation d'énergie, annoncées sans concertation préalable par le Gouvernement wallon, le 7 septembre dernier.

Le CESE Wallonie souhaite être consulté préalablement sur d'éventuelles nouvelles mesures à prendre en lien avec la crise énergétique et, plus largement, sur la politique énergétique de la Région. Il insiste sur la nécessaire cohérence entre les mesures prises aux différents niveaux de pouvoir.

Complémentairement aux mesures déjà prises, le CESE demande la mise en place d'un plan en deux parties.

DE NOUVELLES MESURES D'URGENCE CONCERTEES

Le Conseil demande de nouvelles mesures d'urgence temporaires à court terme. Pour ce faire, il demande au Gouvernement wallon d'explorer toutes les pistes qui sont du ressort de la politique régionale wallonne afin de réduire le prix final de l'énergie pour les ménages et les entreprises de manière ciblée. Concernant ces dernières, il est nécessaire d'examiner rapidement la mise en œuvre du cadre temporaire de crise européen.

Toutes les pistes de financement devront être étudiées. Si des réorientations budgétaires au sein du PRW doivent intervenir, il faudra toutefois veiller à ne pas affaiblir les mesures des PAP, et ces réorientations devront faire l'objet d'une consultation quant à la méthode et aux critères permettant d'identifier les projets concernés.

Même si l'urgence sociale et économique nécessite que des réallocations de moyens alimentent des mesures temporaires, le contexte budgétaire implique que celles-ci doivent absolument être ciblées sur les entreprises et les citoyens, qui sont le plus touchés et qui ne disposent pas de moyens de faire face à l'augmentation de prix ou de le répercuter, avec une attention particulière sur le « level playing field ».

DES MESURES STRUCTURELLES

Le Conseil demande que des mesures structurelles soient mises en place dès aujourd'hui afin d'assurer le mix énergétique nécessaire à la consommation des ménages et des entreprises, le renforcement de l'efficacité énergétique et la sécurité d'approvisionnement, le tout dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil pointe d'ores et déjà l'importance de certaines mesures structurelles pour lesquelles des décisions ou des mises en œuvre doivent être accélérées telles :

- la mise à niveau du réseau de transport et de distribution de gaz et d'électricité afin d'absorber les injections décentralisées de production renouvelable,
- le développement accéléré et la simplification du processus de mise en place des communautés d'énergie,
- la mise sur pied d'un plan intégré de maîtrise de la consommation électrique et gazière,
- la mise en place d'une procédure Fast-Track pour les permis liés à des investissements énergétiques (production, capture, stockage, transport),
- l'assouplissement de la législation afin de faciliter le changement de source d'énergie dans le cadre d'un permis,
- la conscientisation de la population à l'importance d'une politique énergétique résiliente afin de contrer le phénomène Nimby,
- l'analyse de toutes les autres contraintes qui freinent le développement de certaines filières renouvelables, comme l'éolien, le photovoltaïque et la biomasse,
- le renforcement de l'efficacité énergétique du bâti,
- la poursuite d'accords de branche ambitieux, axés notamment sur l'investissement dans l'amélioration des procédés industriels.

Le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée avec les outils économiques wallons afin de développer une politique énergétique cohérente et résiliente au niveau wallon.
